

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : **7 décembre 2022** Nombre de conseillers en exercice : **29**  Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

## Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mrne Maryse BADIA; M. Gille BARBE; Mrne Nicole BERTHON; Mrne Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CORNELISSEN; M. Pierrick CRONNIER; M. Sebastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mrne Mady JUNISSON; Mrne Marilou PADILLA-RATELADE; Mrne Martine PANNETIER; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mrne Sophie RIBEIRO; M. Jean-Marc SAUVIAT; Mrne Françoise TALVARD; Mrne Michèle VALIBUS et Mrne Elisabeth VENTADOUR.

## Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20221214-004

Matière:

7.10 - Finances locales - divers

Objet:

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EFFACEMENT DE DETTES

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 1er décembre 2022 ;

Considérant que la Commission de surendettement des particuliers a prononcé l'effacement de dettes pour un montant total de 1.162,92 € sur le budget annexe de l'eau et de 651,00 € sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces abandons de créances et autorise le mandatement du montant total de 651,00 € au compte 6542 du budget principal et 1.162,92 € au compte 6542 du budget annexe de l'eau.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

